

Gouvernement du Québec
Député de Trois-Rivières
Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Ministre responsable de la région de la Mauricie

Québec, le 7 mai 2019

Monsieur Simon Jolin-Barette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Objet : Pétition adressée à l'Assemblée nationale pour modifier la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles

Monsieur le Leader parlementaire,

J'ai pris acte du dépôt de la pétition signée par 79 pétitionnaires adressée à l'Assemblée nationale par la députée de Gaspé demandant au gouvernement du Québec de modifier la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* (LATMP) afin de ne pas pénaliser les travailleurs victimes d'une lésion professionnelle ayant droit à une indemnité de remplacement de revenu (IRR) s'ils deviennent incapables d'exercer leur emploi en raison de cette lésion.

D'une part, rappelons que le régime des rentes du Québec comporte des dispositions particulières pour les victimes de lésions professionnelles qui ont reçu des IRR pendant plus de deux ans et au-delà de 65 ans. Notons également que ces travailleurs ne sont pas pénalisés en ce qui concerne leur rente et que la LATMP a été élaborée en tenant compte du régime des rentes en place.

D'autre part, j'ai annoncé la tenue de travaux concernant la modernisation du régime de santé et sécurité du travail, dont la LATMP fait partie intégrante. Dans ce contexte, veuillez noter que les préoccupations soulevées par la pétition seront considérées dans le cadre de ces travaux.

Veuillez agréer, Monsieur le Leader parlementaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



M. Jean Boulet
Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale